

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU**  
**DU 5 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze le cinq avril, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

**PRESENTS** : PIEDNOIR Yves - COURALET Catherine - JAYMOT Sylvie - LALANNE Frédéric - LEBLANC Jean Simon - LEMBEGE Patrick - PECCOL Louis - THEULE Jean - TOUZEAU Sandra – VOINIER Pascal

Date de la convocation : 29/03/2011

**Ordre du jour** :

- Vote du taux d'imposition des taxes directes
- Vote du BP 2011
- Contrôle et entretien des appareils de défense incendie
- Achat d'ensembles table-bancs, bancs et table de ping pong
- Achat de jeux de plein air
- Travaux de terrassement sur l'air de jeux
- Remplacement de l'éclairage de l'Eglise
- Câblage électrique et internet pour la mise en place de tableaux interactifs au groupe scolaire
- Mise à jour du personnel communal
- Travaux d'extension du réseau basse tension chemin du Pastouret
- Accompagnement financier des familles pour des séjours linguistiques et pédagogiques
- Acquisition de terrains pour constituer une réserve foncière
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme JAYMOT Sylvie

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 22 février 2011.

**DELIBERATION N° 1**

**VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2011**

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal décide, comme les années précédentes, de ne pas modifier le taux des contributions directes locales.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 111 025 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2010	TAUX VOTES 2011	BASES 2011	PRODUITS 2011
T.H.	11,70	11,70	586 300	68 597
F.B.	9,20	9,20	329 200	30 286
F.N.B.	44,64	44,64	27 200	12 142
			<b>TOTAL</b>	<b>111 025</b>

**DELIBERATION N° 2**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Après présentation par l'Association des Parents d'Elèves du bilan de l'exercice 2010, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association une subvention de 360 Euros. Cette somme est inscrite au budget primitif 2011 à l'article 6574.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2011. Il s'équilibre en dépenses et en recettes en :

- section de fonctionnement à ..... 502 458 €
- section d'investissement à ..... 303 826 €

Par ailleurs, les principales dépenses de la section d'investissement seront les suivantes :

- Aménagement du terrain de l'aire de jeux soit ..... 25 593 € TTC
- Remplacement de l'éclairage de l'église soit ..... 9 485 € TTC
- Aménagement de l'accès principal de la mairie soit ..... 14 168 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2011.

**DELIBERATION N° 3**

**CONTROLE ET ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence incendie est une compétence communale. Toutefois, les poteaux incendie qui permettent d'assurer cette mission sont disposés sur le réseau public d'eau potable du Syndicat des Trois Cantons.

Aussi, les communes membres sont invitées à délibérer pour confier le contrôle et l'entretien des appareils de défense incendie au Syndicat des Trois Cantons. Les frais liés à cette mission seront réglés par la commune annuellement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de confier au Syndicat des Trois Cantons l'organisation, le contrôle et l'entretien des appareils de défense incendie situés sur le territoire communal et sur le réseau du Syndicat conformément au bordereau de prix 2011. Ces tarifs sont susceptibles d'être révisés annuellement.

**S'ENGAGE** à verser annuellement au Syndicat des Trois Cantons les frais liés à cette mission.

**DELIBERATION N° 4**

**ACHAT D'ENSEMBLES DE TABLE-BANCS, BANCS ET TABLE DE PING PONG**

Après avoir demandé plusieurs devis Monsieur le Maire propose l'achat de 6 ensembles table-banCS, trois banCS seuls et d'une table de ping pong pour un montant total de 6 321 € TTC.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté plusieurs entreprises à savoir : LEADER COLLECTIVITE, KGMAT et SEMIO.

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**RETIENT** le devis de l'entreprise LEADER COLLECTIVITE pour un montant total de 6 321 €TTC.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées à l'achat.

**DELIBERATION N° 5**

**ACHAT DE JEUX DE PLEIN AIR**

Après avoir demandé plusieurs devis Monsieur le Maire propose l'achat de quatre jeux de plein air pour remplacer les jeux existants à l'exception des balançoires. Il propose également de souscrire un contrat de maintenance et d'entretien de ces jeux.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté plusieurs entreprises à savoir : KASO, ALTRAD DIFFUSION et VEDIF.

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**RETIENT** le devis de l'entreprise KASO pour un montant de 12 582 € TTC pour l'achat de quatre nouveaux jeux et 1 076 € TTC pour la visite annuelle de maintenance et d'entretien (prix révisable annuellement).

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées à l'achat et au contrat de maintenance et d'entretien.

Monsieur PECCOL, Président de l'A.C.C.A sur la commune, précise que l'Association se porte candidate pour récupérer la « cabane » du grand toboggan actuellement sur l'aire de jeux.

**DELIBERATION N° 6**

**TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUR L'AIRE DE JEUX**

Comme il a déjà été évoqué lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2010, Monsieur le Maire propose des travaux de terrassement sur l'aire de jeux.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté plusieurs entreprises à savoir : REY-BETBEDER – DEUMIER – LAFFITTE

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**RETIENT** le devis de l'entreprise DEUMIER pour un montant de 6 693 € TTC.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées au projet.

**DELIBERATION N° 7**

**REMPACEMENT DE L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des travaux concernant l'éclairage de l'Eglise et de remplacer les lampes existantes par des lampes de faible consommation.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté deux entreprises à savoir : INEO - ACEP

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise ACEP pour un montant de 9 485 €.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées aux travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de profiter de ces travaux pour remplacer le coffret électrique de l'entreprise BODET qui actionne la cloche pour être conforme aux normes actuelles.

Le montant concernant la prestation de l'entreprise BODET est de 1 403 € TTC.

### **DELIBERATION N° 8**

#### **CABLAGE ELECTRIQUE ET INTERNET POUR LA MISE EN PLACE DE TABLEAUX INTERACTIFS AU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de câblage électrique et internet pour la mise en place de tableaux interactifs au groupe scolaire.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté deux entreprises à savoir : INEO - ACEP

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise ACEP pour un montant de 990 € TTC.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées aux travaux.

### **DELIBERATION N° 9**

#### **MISE A JOUR DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire et afin de prendre en compte les changements, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à jour le tableau des effectifs conformément aux dispositions ci-après :

APPELLATION	EMPLOIS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet de 30 heures par semaine	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet de 6 heures par semaine	1
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet de 28 heures par semaine	1
Rédacteur territorial	Temps non complet	0

### **DELIBERATION N° 10**

#### **TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION CHEMIN DU PASTOURET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'extension du réseau basse tension chemin du Pastouret.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SPIE SUD OUEST.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale «FACE AB (extension souterraine) 2010 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Energie de l'exécution des travaux,

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux T.T.C	7826,93 €
- Actes notariés	300,00 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	782,70 €
- Frais de gestion du SDEPA	327,21 €

**TOTAL 9236,84 € TTC**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation F.A.C.E (HT)	5829,48 €
- T.V.A préfinancée par le SDEPA	1410,94 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1669,21 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	327,21 €

**TOTAL 9236,84 € TTC**

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

### **DELIBERATION N° 11**

#### **ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES FAMILLES POUR DES SEJOURS LINGUISTIQUES ET PEDAGOGIQUES**

Lors de la réunion du C.C.A.S du 22 mars dernier, il a été évoqué le principe de subventionner les séjours pédagogiques effectués dans le cadre de la scolarité de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale. A ce jour le C.C.A.S propose seulement une aide financière pour les séjours linguistiques.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à subventionner les séjours linguistiques ou pédagogiques effectués dans le cadre de la scolarité suivant de nouvelles règles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**DECIDE**

- de subventionner les séjours linguistiques et pédagogiques organisés par les collèges ou lycées
- de fixer le montant de la subvention à 60 € pour un séjour par année civile et par enfant
- de verser le montant de la subvention directement à l'établissement scolaire ; charge à lui de reverser la subvention attribuée par la commune aux familles concernées
- de prélever le montant de la subvention sur les crédits inscrits au budget à l'article 6573

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'avèreront nécessaires.

**DELIBERATION N° 12**

**ACQUISITION DE TERRAINS POUR CONSTITUER UNE RESERVE FONCIERE**

La SAFER a informé la Mairie de la vente de terrains d'une superficie de 15ha 46ca 87a.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de se porter candidat à l'achat des parcelles auprès de la SAFER,

**AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'achat des parcelles pour constituer une réserve foncière.

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Sépulture de BALAGUE-TARTOING**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal du résultat de ses consultations auprès du diocèse de Bayonne et des archives départementales des Pyrénées Atlantiques.

Le diocèse de Bayonne confirme que la sépulture de la famille de BALAGUE-TARTOING est bien une sépulture familiale. La commune peut effectivement appliquer le code général des collectivités territoriales.

Les archives départementales ne possèdent pas non plus d'historique concernant l'église de Labastide Monréjeau. La consultation des registres d'état civil des archives départementales et de la commune permet d'identifier en partie les personnes de la famille de BALAGUE-TARTOING ayant résidées sur la commune.

Le Maire informe l'assemblée que lors du prochain Conseil Municipal il faudra délibérer pour la reprise de la concession.

➤ **Giratoire RD 817**

Le 1er mars 2011 à la salle du Conseil Municipal de la commune de Labastide Monréjeau, la mise en place d'un giratoire sur la départementale 817 a fait l'objet d'un débat avec le responsable du Conseil Général en charge des voies départementales des Pyrénées Atlantiques assisté de techniciens, du conseiller général du canton d'Arthez de Béarn et des maires de Labastide Cézeracq et Labastide Monréjeau.

Le responsable du Conseil Général en charge des voies départementales donne son accord pour inscrire au budget 2012 les dépenses pour la réalisation du giratoire à condition de supprimer les accès existants à la départementale situés à proximité du futur giratoire.

Les techniciens du Conseil Général avec le concours du Maire de Labastide Cézeracq doivent rechercher la ou les solution(s) pour atteindre l'objectif fixé.

➤ **Mise à jour du tableau des Maires**

Après recherche et recoupement avec les registres d'Etat Civil de la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau récapitulatif des différents Maires de la commune est erroné. En conséquence Monsieur le Maire propose d'effectuer une mise à jour et de rechercher la société en capacité de refaire le tableau aux meilleures conditions de prix.

➤ **Déclaration du sinistre à la salle des fêtes**

Suite aux impacts importants sur les baies vitrées de la salle des fêtes une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance GROUPAMA et leur remplacement a été effectuée par l'entreprise « MIROITERIE DU GAVE ».

➤ **Projet de défrichage du bois de Bartot**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la note du 11 mars 2011 émanant de Monsieur Louis PECCOL.

Comme convenu lors du dernier Conseil Municipal, il été adressé un courrier en recommandé avec accusé de réception au propriétaire pour le dissuader de procéder au défrichage de cette parcelle. Au reçu du courrier recommandé le propriétaire est venu en mairie pour confirmer qu'il procèdera au défrichage de la parcelle comme l'autorise les services de l'Etat.

➤ **Appel à don**

L'association des Maires des Pyrénées Atlantiques encouragent les communes du département à effectuer un don au profit des sinistrés du Japon. Le Conseil Municipal décide d'accorder 300 €.

➤ **Avis d'enquête public**

Un avis d'enquête public est présenté par la Société « Dragages du Pont de Lescar ». Elle concerne l'obtention d'une autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de graves alluvionnaires implantée aux lieux dits « Les Saligues » et « Le Moulin d'en Haut » sur le territoire de la commune d'Abos et au lieu dit « Saligue de Deca » sur le territoire de la commune de Tarsacq.

➤ **Panneau de sécurisation**

M. LALANNE demande si des panneaux de sécurisation type « je ralentis pour les enfants » pourraient être installés sur la commune. Monsieur le Maire rappelle que la compétence voirie et sa signalétique relève de la Communauté de Communes. Il propose de s'en rapprocher pour examiner la faisabilité de pose de panneaux.

**La présente séance comprend douze délibérations.**

**Commune de LABASTIDE-MONREJEAU****Séance du 5 avril 2011****Numéros d'ordre des délibérations**: 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
PIEDNOIR	Yves	Maire	
VOINIER	Pascal	1er adjoint	
LALANNE	Frédéric	2ème adjoint	
JAYMOT	Sylvie	3ème adjoint	
BONAL	Sylvie	Conseillère	démissionnée
COURALET	Catherine	Conseillère	
LEBLANC	Jean Simon	Conseiller	
LEMBEGE	Patrick	Conseiller	
PECCOL	Louis	Conseiller	
THEULE	Jean	Conseiller	
TOUZEAU	Sandra	Conseillère	

